



Alerte

RESF Comminges

Réseau Éducation Sans Frontières



RESF Comminges a pour but d'aider à la régularisation des jeunes sans papiers scolarisés, qu'ils soient en famille ou mineurs isolés. Ce réseau s'investit dans l'aide aux jeunes et aux familles les plus fragilisés.

Chacun ou chacune d'entre vous peut être confronté-e à un cas de 'sans papiers'. Ce sont les Lois et leurs modifications qui créent des 'sans papiers'. Un formulaire manquant ou une nouvelle politique administrative peut à tout moment modifier le statut d'une famille étrangère, le faisant passer de légal à illégal. Toutes les familles étrangères soumises à l'obtention d'un titre de séjour peuvent à tout moment se retrouver 'sans papiers'.

*Dans cette situation, les préfectures délivrent le plus souvent une **Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF)**. Avant la dernière loi du 16 Juin 2011 (dite 'Loi Besson') les OQTF étaient assorties d'un délai de retour "volontaire" de 30 jours. Ce délai permettait aux réseaux d'aide de préparer un dossier, rassembler des soutiens, etc... en vue d'un recours au **Tribunal Administratif (TA)** pour faire annuler l'OQTF.*

*Depuis juin 2011 la loi a élargi le panel des OQTF et les préfectures délivrent majoritairement des OQTF sans délai de retour . **Dans ce cas l'étranger-ère visé-e par cette procédure ne dispose plus que de 2 jours pour introduire un recours au TA.** C'est sur ce point que nous voulons vous alerter et espérons votre soutien.*

Le délai très faible de réaction implique que les premières personnes en contact avec un ou une étranger-ère soumis-e à une OQTF puisse orienter correctement ces personnes. Selon notre analyse il faut conseiller à la personne visée par l'OQTF sans délai de retour de :

- 1. Se rapprocher immédiatement d'un avocat**
- 2. Lui demander de déposer un recours au Tribunal Administratif le plus vite possible (dans les deux jours), y compris les week-ends et jours fériés.**
- 3. Se rapprocher d'un réseau militant, si elle a besoin de conseils ou de mobilisation de soutien.**

En prévention il peut être intéressant de présenter cette nouvelle orientation de la loi et de la pratique administrative auprès des familles étrangères en situation régulière. Ce discours est parfois dur à accepter pour elles, les 'sans papiers' étant présentés comme des délinquants au public, les personnes potentiellement concernées ont du mal à comprendre pourquoi elles pourraient être dans ce cas.

RESF Comminges peut les aider mais nos moyens bénévoles sont limités, cependant nous pouvons conseiller des familles ou des mineurs isolés. Nous pouvons aussi appeler à des mobilisations, participer à la création de comités de soutien, mais nous ne sommes ni juristes, ni en capacité d'assurer une assistance sociale à ces personnes.

Nous pouvons aussi répondre à celles et ceux (enseignant-e, syndicaliste, ou travailleur-euse social,...) qui souhaitent mieux comprendre les problématiques de ces familles ou de ces mineurs isolés.

Nous aimerions que cette alerte soit diffusée dans vos réseaux afin qu'un maximum de public soit apte à bien orienter les étranger-ères en difficulté.

*Merci par avance de votre soutien, RESF Comminges
pour nous contacter : resfcomminges@yahoo.fr*